

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS1425

présenté par  
M. Dharréville

-----

### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions relatives à l'aide à mourir.